

Le legs net de frais et de droits



Organiser votre succession selon vos volontés

Vous pouvez faire un legs au profit d'une cause telle que l'Hôpital Américain de Paris tout en soutenant vos proches ou amis. Ces deux objectifs sont tout à fait compatibles. Notre établissement peut même aider et faciliter la transmission de votre patrimoine à vos proches, car du fait de sa reconnaissance d'utilité publique, il est exonéré de tout impôt sur les successions, à l'inverse de vos proches qui eux sont lourdement imposés. Ce statut particulier permet ainsi de passer par l'intermédiaire de l'Hôpital Américain de Paris pour soutenir les personnes de votre



En pratique

Le mécanisme permettant d'arriver à ce résultat est appelé « le legs net de frais et de droits ». Pour le mettre en place, il faut rédiger un testament désignant l'Hôpital Américain de Paris comme légataire universel, à charge pour lui de reverser une somme d'argent nette de frais et de droits au profit de telle ou telle personne. Les enfants étant protégés par la réserve héréditaire, ce mécanisme trouve tout son intérêt pour une personne sans enfants, mais qui souhaite gratifier des neveux, nièces, frères, sœurs, cousins ou amis. Pour ne pas subir de risque fiscal, ce mécanisme ne permet pas de transmettre plus à un proche que ce qu'il aurait reçu sans l'intervention de l'Hôpital Américain de Paris. Il faut également faire attention à ce que le montant cumulé des legs particuliers et impôts ne réduisent pas à rien la part de l'Hôpital Américain de Paris.

Profitez de l'expertise patrimoniale de l'Hôpital Américain de Paris

L'Hôpital Américain de Paris met à disposition de ses donateurs un service d'expertise patrimoniale et philanthropique gratuit et confidentiel. Un simple rendez-vous permettra d'établir comment soutenir au mieux vos proches et l'hôpital. Il vous faudra ensuite réaliser un testament à l'aide de votre notaire habituel afin de garantir la connaissance et la réalisation de vos volontés. L'Hôpital Américain de Paris pourra ainsi jouer un rôle médiateur, s'occupant de liquider les biens, versant les sommes d'argent prévues aux proches en suivant scrupuleusement le testament, sous le contrôle de votre notaire.

choix. Vos proches recevront exactement les mêmes sommes que s'ils étaient directement désignés héritiers, mais l'impôt se verra diminué et la différence reviendra à l'Hôpital Américain de Paris. En lui ayant accordé la reconnaissance d'utilité publique, l'Etat français l'a ainsi autorisé à conserver pour ses actions des sommes qui sinon seraient devenues de l'impôt successoral payé par les proches.

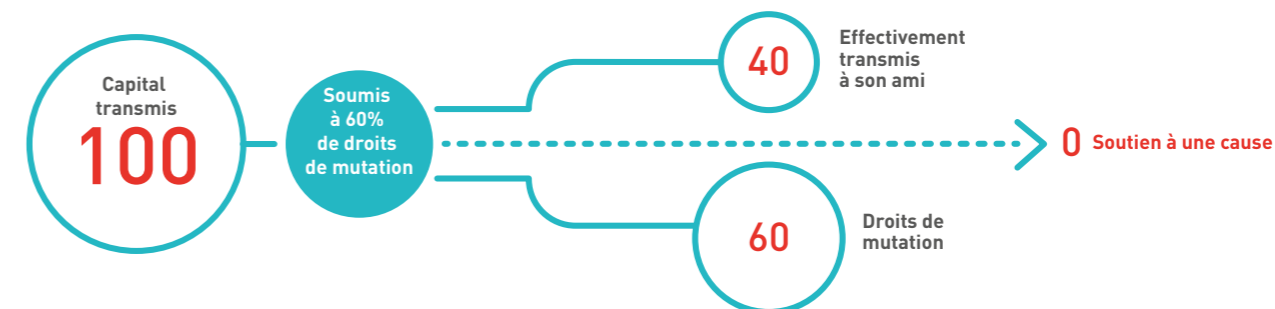
« Faire un legs, c'est transmettre ce que l'on a construit durant sa vie aux personnes de son choix, mais c'est aussi participer, au-delà du seul cadre de son existence, à un véritable projet d'avenir. Les gens pensent souvent à tort que faire une donation ou un legs à un établissement reconnu d'utilité publique tel que l'Hôpital Américain de Paris reviendrait à priver leurs proches et d'une certaine façon, à les déshériter. Il n'en est rien », rappelle Pierre-Henri Ollier, Responsable legs à l'Hôpital Américain de Paris

L'impôt sur les successions varie en fonction du lien de parenté. Un neveu et une nièce seront imposés à 55% pour un patrimoine français, ils ne pourront donc jamais toucher plus de 45% d'une succession. Par le legs net de frais et droits, l'AHP pourra gérer la succession en France et leur remettre leur part de l'héritage. Ils recevront le même montant (45%), mais une partie de l'impôt pourra être conservée par l'AHP pour financer ses actions.

EXEMPLE

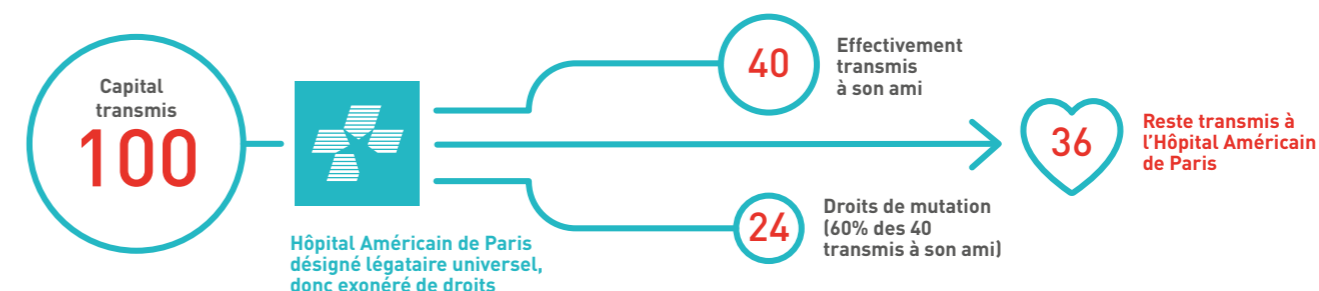
Situation 1

Monsieur Michel B. dispose d'un patrimoine de 100. Sans descendance directe, il souhaite transmettre son patrimoine à un ami proche.



Situation 2

Monsieur Michel B. dispose d'un patrimoine de 100. Sans descendance directe, il souhaite transmettre son patrimoine à un ami proche tout en soutenant l'Hôpital Américain de Paris. En désignant l'Hôpital Américain de Paris comme légataire universel avec un legs net de frais et droits pour son ami, il transmet le même montant à son ami et fait un geste fort en faveur de l'Hôpital Américain de Paris.



Un expert à votre écoute

Diplômé notaire, Pierre-Henri Ollier vient d'intégrer l'Hôpital Américain de Paris en tant qu'expert philanthropie afin d'apporter les conseils nécessaires à ses bienfaiteurs. De manière confidentielle et gratuite, Pierre-Henri Ollier est à votre écoute pour échanger avec vous et réaliser un audit de votre situation patrimoniale et fiscale, afin d'établir le meilleur moyen de répartir votre générosité entre l'Hôpital Américain de Paris et vos proches.



Pierre-Henri Ollier, responsable legs
pierre-henri.ollier@ahparis.org
01 46 41 26 09